



UNION FEDERALE CGT DIR - Est

10 - 16 PROMENADE DES CANAUX BP 82120

54021 NANCY CEDEX

TÈL/FAX : 03 83 50 97 84 E MAIL : CGT.CGT.SYNDICATS.OH.DIRE@I-CARRE.NET

Nancy le 16 avril 2021

## Déclaration CGT au Comité Technique de la DIRE

Après, le projet de loi de transformation de la fonction publique qui constitue un bouleversement en profondeur du Statut général et de ses principes fondateurs : recours accru aux contractuels, Commissions Administratives Paritaires vidées de leur contenu et de leurs principales prérogatives et transformées en simple instance de recours, une gestion par catégories et non plus par corps, une nouvelle culture managériale identique à celle du privé...

Désormais le projet de loi 4D et en particulier son volet «routes» avec le **transfert de 2 500 de Km de routes aux départements, métropoles et l'expérimentation du transfert de 9 000 Km aux régions** constituent un des axes majeurs du volet d'une **nouvelle phase de décentralisation**.

Ce projet de loi avec en toile de fonds un transfert de charge du financement du citoyen vers l'utilisateur (une contribution poids-lourds doit être votée dans ce sens, dans le cadre du projet de loi climat et résilience) ne permet pas d'envisager pour les personnels travaillant en DIR une sortie de crise Covid sereine.

**Après des restructurations en cascades, de la poursuite des baisses d'effectifs et de moyens, vos personnels souffrent !**

Entretenir un climat d'incertitude sur l'avenir des DIR(s) et en particulier dans notre service facilite grandement l'adhésion des personnels aux restructurations à venir et au final à l'application de réformes inacceptables. C'est toujours la même méthode qu'emploie l'administration pour arriver à ses fins mais elle use vos agents et nuit fortement à l'état mental de certains de vos personnels d'encadrement.

La CGT tient à vous rappeler qu'elle n'adhère pas du tout à vos méthodes, contrairement à certains syndicats locaux qui visiblement se complaisent à accompagner l'administration dans ce genre de manipulations.

Comme nouvel outil de suppression d'effectifs et de missions publiques le Projet de loi « 4D » prévoit bien sur son volet routes, les transferts de 2500 Km de RRN aux Départements et Métropoles. Concernant les Régions, c'est à titre expérimental, à compter de 2023 qu'elles pourront demander des transferts de tout ou partie du RRN parmi les 9 000 Km que l'État lui offrira (transfert pur et simple à la région candidate pour l'expérimentation).

Sur le calendrier, malgré la gestion de la crise Covid, le dossier Projet de loi 4D avance sans aucun obstacle : projet de loi présenté le 17 décembre 2020 au CTM, transmis au conseil d'Etat le 18 février 2021. Il a été visé par la délégation sénatoriale aux collectivités et à la décentralisation. Il devrait être présenté au conseil des ministres au mois de mai et débattu au parlement à partir du mois de juillet.

Le projet de loi 4D présenté par le gouvernement comme une réponse à l'expression des citoyens d'une plus grande proximité et d'une meilleure adaptation des politiques publiques aux réalités locales est en fait **un outil de transfert massif et de suppression d'effectifs et de missions publiques**. Il s'articule autour de 4 axes (dont le vocabulaire est habilement choisi pour servir la politique néolibérale du président Macron et faciliter son adhésion par un électeur anti-fonctionnaires): poursuivre la Décentralisation, promouvoir la Différenciation, renforcer la Déconcentration et accélérer la Décomplexification.

Les dispositions de l'article 10 du projet de loi avec le **déploiement de radars par les collectivités** interroge sur les motivations affichées par ce gouvernement d'améliorer la sécurité routière...

Il s'agit là d'un changement de paradigme qui fait payer à l'utilisateur le coût d'infrastructure et le remplacement des radars brûlés par la vindicte populaire sur un réseau routier structurant et essentielles aux déplacements.

Selon le DGITM (M. Papinutti) rencontré par la Fédération CGT le 8 avril 2021, il en ressort les éléments suivants :

- Le vote du projet de loi n'interviendra certainement pas avant fin septembre ce qui laisse du temps pour réfléchir à la répartition des réseaux,

*NDLR : ça paraît rassurant mais pour la CGT c'est la vente à la découpe du réseau routier national qui s'accélère.*

- Sans attendre l'issue du projet de loi 4D, un plan national «DIR 2021-2023» est mis en œuvre concernant la diminution des effectifs (moins 19 % prévus sur 10 ans),

*NDLR : 19 % c'est le chiffre des effectifs rendus ce jour via la convention de mise à disposition soumise à l'avis de ce C.T. aux collectivités Alsaciennes par la DIR-EST...*

*Au niveau national c'est 230 suppressions d'effectifs qui sont prévus en DIR(s). Au sujet de la baisse de -34 ETP prévus sur la «zone de gouvernance» de la Région Grand-Est, la Cgt s'attend à ce qu'elle touche aussi la DIR-EST ?.*

- Une réunion des directeurs des DIR avec la DGITM est organisée le 09 avril,

- Un travail doit être effectué pour prévoir la réorganisation «du reste des DIR» post transferts et un redécoupage des réseaux,

- Un processus d'échanges avec les personnels des DIR(s) et des DREAL pour les SMO est à l'étude,

*NDLR :voir le Projet de service 2021-2023 à la DIR-EST...*

- La création de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) peut servir d'exemple dans le cadre du transfert de la totalité de réseaux et les transferts à venir seront cadrés par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014,

- Il y a des sujets techniques à discuter notamment sur **les demandes d'externalisations évoquées par certaines DIR par exemple pour la viabilité hivernale**

*NDLR : externalisation de la VH = toujours plus VH confiée aux entreprises privées au détriment de la régie.*

**La CGT réaffirme sa totale opposition à ce projet de texte en se basant sur ses propositions revendicatives. Elle constate une nouvelle fois l'indigence des réponses de l'administration lors de la réunion du 8 avril alors que l'existence même de certains services et Etablissements Publics notamment les DIR(s), DREAL, DDT et le CEREMA, est clairement posée.**

**La CGT organisera les mobilisations nécessaires pour faire valoir d'autres alternatives à la mise en danger des services et établissements publics ministériels et des personnels. Elle portera les revendications nécessaires pour le service public notamment routier, améliorant les statuts, la rémunération et pour de meilleures conditions de travail.**

Les représentant.es de l'Union Fédérale Cgt au CT de la DIRE

-----  
**Plus nombreux, pour être plus efficaces. Renforce la CGT de la DIR - Est, en la rejoignant.**

Je rejoins et j'adhère à la CGT pour me défendre et agir sur tout ce qui me concerne:

Nom : ..... Prénom : .....

Corps : ..... Grade : ..... Echelon : .....

INM bulletin de salaire : ..... Service : .....

Adresse : .....

Mail : .....

Pour le règlement de ma cotisation : bimensuel, trimestriel, semestriel (1)

j'opte (1) pour le prélèvement automatique (**joindre un RIB**)

je n'opte pas (1)

Date :

Signature

(1) Rayer la mention inutile